XIVe ANNÉE — N° 4565 — MERCREDI 17 JUIN 1903

LA CROIX

5 CENTIMES — 84, Grande-Rue 84. — DE ROUBAIX-TOURCOING — 85, Rue Neuve. — 5 CENTIMES

Bureaux — LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. — TÉLÉPHONE : 672 — (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

ADVENIAT REGNUM TUUM

Nous vous reconnaissons comme notre Souverain Seigneur et Maître et comme Chef suprême de la Patrie française.

LA JOURNÉE

L'impression générale qui se dégage de la journée de dimanche est que les provocations des apaches soulèvent la réprobation publique et que la masse de la population approuve les catholiques de faire énergiquement respecter leur droit.

✕

La loi « créant un service public de solidarité sociale sous forme d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables » a été votée hier par la Chambre, à l'unanimité moins 8 voix.

Les votants comptent du reste sur le Sénat pour amender la loi hâtivement votée et pleine de défectuosités, que la « Croix » a signalées.

✕

Après s'être difficilement mise d'accord sur un texte excluant les sécularisés du droit d'enseigner pendant trois ans dans la commune et les communes limitrophes, la Commission s'est aussitôt divisée au dernier moment, qu'elle a décidé de ne pas déposer de rapport.

Et alors ?

✕

Le lieutenant Portier est acquitté.

✕

M. Rouvier a déposé aujourd'hui le projet de budget de 1904 et un projet d'impôt général sur le revenu.

✕

Ainsi qu'on pourra en juger par l'intéressant exposé de notre correspondant de Vienne, les événements de Serbie ne paraissent pas de nature à troubler la paix de l'Europe, comme on l'a craint un instant.

Vis-à-vis du nouveau gouvernement, les puissances européennes se tiennent sur la réserve la plus absolue.

✕

ETRANGER. — La crise ministérielle d'Italie sera probablement résolue aujourd'hui. M. Zanardelli, que le roi et l'opinion générale désignent pour reconstituer le Cabinet, se bornera à remplacer les ministres de la Marine et de l'Intérieur.

Les projets financiers de M. Chamberlain ont occupé toute la séance de la Chambre des Lords, qui s'est prolongée au delà de minuit.

Ces projets ont été condamnés avec une grande énergie par divers Lords et particulièrement par trois anciens ministres des Finances.

Le Sénat espagnol a porté au roi sa réponse au discours du Trône. Le roi s'en est montré très satisfait.

Rappelons que c'est aujourd'hui que se font, dans tout l'empire allemand, les élections pour le Reichstag.

Le Cabinet hongrois est démissionnaire.

QUESTION D'HUMANITÉ

Voilà donc une nouvelle charretée en route pour l'exécution.

81 Sociétés de citoyennes françaises, donnant l'enseignement dans 517 établissements, se sont adressées loyalement au gouvernement français et lui ont dit :

« Voici nos noms, nos états civils, nos règlements et nos œuvres. Nos casiers judiciaires sont immaculés, nous sommes diplômées comme vos institutrices. Nous payons scrupuleusement tous les impôts — même les impôts d'exception dont vous accablez nos Sociétés. Nous ne sollicitons ni privilèges, ni subsides. Nous vous demandons seulement, conformément à vos lois, l'autorisation de vivre et de continuer à instruire, sous votre contrôle et votre surveillance, les petites Françaises que leurs parents, usant d'un droit naturel et légal, préfèrent nous confier.

» En nous accordant cette autorisation, vous nous permettrez en même temps de continuer à consacrer nos loisirs, en dehors des classes, à la visite des pauvres au soin des malades et au soulagement des malheureux, car telle est l'unique distraction et l'unique récompense qu'ambitionnent nos institutrices. »

Comment le gouvernement accueille-t-il cet humble et loyal appel à ses sentiments d'équité, de liberté et d'humanité ?

Que fait-il en face de ces offres de dévouements spontanés et désintéressés dont l'acceptation ne lui coûterait rien et dont le concours déchargerait nos finances obérées tout en contribuant par surcroît à répandre sur la misère humaine quelques rayons de plus de la bienfaisante charité ?

Le gouvernement transmet sans doute à la Chambre l'humble requête de ces nobles âmes. Mais il a soin de dire en même temps à son « bloc » :

« Repoussez tous ces dévouements qui s'offrent. N'accordez rien à ces mendiantes de la liberté. »

Bien plus, dans son exposé des motifs, il insulte ces femmes dont les vertus et les services devraient tout au moins leur imposer le respect :

« Leur charité n'est qu'un accessoire sans importance appréciable », dit-il dédaigneusement...

« Les soins que les Sœurs *allèguent* (!) porter aux malades en dehors des heures de classes sont le plus souvent *rémunérés*, et il est difficile d'y voir autre chose qu'un acte d'humanité ordinaire... »

Voilà comment, par la bouche de M. Combes, le gouvernement de la France rend justice à l'élite de ses enfants et acquitte les dettes de la reconnaissance publique ! Et M. Rabier, dans son rapport déposé hier, dit : tue, quand M. Combes a dit : assomme.

Evidemment, le « bloc » obéira. Il ordonnera la suppression de ces 81 Congrégations de femmes comme il a supprimé les Congrégations d'hommes.

Mais ici une question d'humanité se pose, et nous espérons bien qu'il se trouvera quelqu'un de nos amis à la Chambre pour la porter à la tribune.

Parmi ces milliers de femmes qu'on va expulser de leur domicile et jeter sur les grands chemins, il y en a que l'âge ou les infirmités ont condamnées à l'inaction et au repos. Il y a les vétérans et les invalides.

Eloignées depuis longtemps de leurs familles, toutes vouées à leur sublime tâche, n'ayant plus aucun rapport avec le monde, ces pauvres femmes trouvaient dans la communauté le pain des vieux jours assuré, et, pour leurs souffrances ou leurs infirmités les soins délicats ainsi que la chaude atmosphère de la plus tendre et de la plus touchante charité.

Eh bien ! que vont devenir ces pauvres vieilles et ces autres que le rude labeur de l'enseignement a prématurément terrassées ?

C'est pour le peuple, c'est pour les enfants de notre démocratie qu'elles ont sacrifié leur jeunesse, épuisé leurs forces.

Confiantes en la liberté, elles n'ont pas songé à l'avenir. Elles ont vécu au jour le jour, sans penser au lendemain.

Pouvaient-elles prévoir, ces humbles filles, qu'un jour viendrait où leur dévouement si pur, si désintéressé, si oublieux de lui-même, deviendrait suspect ?

Pouvaient-elles prévoir qu'un jour leurs œuvres seraient réputées des crimes, et que le fait de moucher, de dégrossir et d'éduquer nos petites paysannes et les filles de nos ouvriers serait considéré comme un péril pour la république et une menace pour la société moderne ?

Non ! Eh bien, verrons-nous des démocrates, des Français, des hommes en un mot, jeter sur la rue, sans compensation, sans viatique, sans un pécule, sans un morceau de pain, ces blessés et ces invalides de l'enseignement populaire ?

Y aura-t-il, même dans le « bloc », des sans-cœur pour vouloir ce crime de lèse-humanité ?

Y en aura-t-il pour souscrire à la cynique sentence de M. Combes et pour dire comme lui : « Qu'elles crèvent ! »

Nous voulons espérer que non. Nous voulons croire jusqu'à preuve du contraire que le mot de *fraternité* gravé sur nos monuments publics, que le mot d'*altruisme*, inscrit en tête de certains programmes, ne sont pas tout à fait de vains mots.

CYR.

ROME

M. Barrère, ambassadeur de la République française auprès du Quirinal, a quitté hier soir Rome pour quelque temps, à cause de sa santé.

Mgr Montagnini

Mgr Montagnini, nommé auditeur à la nonciature de France, est arrivé aujourd'hui de Munich à Paris, où il avait laissé de si précieux souvenirs, et a pris immédiatement le cours de ses occupations.

GAZETTE

LE CHRIST LES GÊNE

Ces jours-ci, le F∴ Bernardin, qui occupe pour le compte du « bloc » la justice de paix de Pont-à-Mousson, fit enlever le Christ de la salle d'audience située dans la mairie de cette ville.

Vingt conseillers municipaux ont aussitôt protesté par cette lettre adressée au maire :

Les conseillers municipaux soussignés, ne prévoyant pas de séance prochaine du Conseil, tiennent, dès maintenant, à protester énergiquement contre l'enlèvement du Christ qui se trouvait placé dans une salle de la mairie, dite de la justice de paix.

Ils prient Monsieur le maire de vouloir bien faire remettre immédiatement ce Christ à la place qu'il occupait et de ne pas tolérer qu'à l'avenir n'importe qui s'arroge le droit de faire un changement quelconque dans le mobilier qui appartient à la ville.

Ils ne voient pas très bien pourquoi, le Christ étant resté jusqu'aujourd'hui à la place d'honneur dans tous les prétoires de Nancy, Pont-à-Mousson laisserait prendre la triste initiative d'une mesure qui froisse la grande majorité de la population.

Il est évident que l'image du Juste n'est pas sans gêner certains individus.

LE MILLIARD DES CONGRÉGATIONS

Un liquidateur vient de procéder à l'inventaire du mobilier garnissant la procure des Missions franciscaines à Marseille.

L'estimation de ce mobilier a donné le total fantastique de 336 fr. 50

Le voilà bien le milliard des Congrégations promis comme dépouilles opimes à tous les affamés du « bloc » !

Mais c'est le liquidateur qui ne trouve pas la chose gaie : il a dû faire, en effet, pour arriver à saisir 336 francs de mobilier, plus de 500 francs de frais.

DOUX PAYS

Notre correspondant de Rouen nous télégraphie :

Les neuf anciens Jésuites sécularisés qui, la semaine dernière, avaient comparu devant le tribunal sous l'accusation d'avoir été convaincus de déjeuner quelquefois ensemble par groupes séparés de deux ou de trois, viennent de s'entendre condamner à 16 francs d'amende sans sursis.

Le tribunal magnanime a daigné acquitter deux domestiques compris dans les poursuites pour avoir servi ces ecclésiastiques à table. Deux propriétaires des maisons où ces repas étaient pris ont également été acquittés.

16 francs d'amende pour ce crime affreux de déjeuner en tête-à-tête avec un ami ce n'est vraiment pas assez ! Que deviendra la République si les juges ne répriment pas avec plus de rigueur les honteuses menées des sécularisés ?

On aimerait cependant à savoir jusqu'à quelle limite nos sectaires ont décidé de pousser le grotesque et l'odieux.

LE BŒUF RADICAL

On raconte que ces jours derniers, à un concours agricole en Vendée, le jury chargé d'attribuer les prix aux plus beaux animaux exposés avait décerné la plus haute récompense à certain propriétaire pour son exposition hors de pair. Mais survint le préfet du département, M. d'Auriac, qui, tout comme M. Combes, professe une profonde méfiance à l'égard de tous les jurys : « Messieurs, dit-il aux jurés, la médaille ne sera pas décernée à M. X... Et, si vous ne pouvez l'attribuer à un autre exposant, elle ne sera pas décernée du tout. »

Les jurés furent abasourdis. Les animaux de M. X... étaient superbes ; mais leur propriétaire, maire républicain modéré de sa commune, avait refusé, d'accord avec son Conseil municipal, de voter des crédits pour la construction d'une nouvelle école, rendue nécessaire après la fermeture de l'école libre.

Nous avions déjà la vache socialiste, ce délicieux préfet demande pour lui faire pendant le bœuf radical.

Désormais il faudra faire inscrire les animaux gras parmi les admirateurs du « bloc » avant de les présenter aux concours.

C'est déconcertant de sottise !

L'ORME DE SULLY

Paris vient de perdre une de ses célébrités végétales.

L'orme de Sully, qui faisait l'admiration des visiteurs de l'Institut des sourds-muets, rue Saint-Jacques, vient de mourir.

Jusqu'à ces dernières années, ce géant des arbres parisiens avait encore des feuilles tardives. Cette année, les feuilles ne sont pas venues. D'ailleurs, si comme le veut la tradition, il a été planté sur les ordres de Sully, vers l'an 1600, il n'en a pas moins commencé son quatrième siècle, ce qui est d'une longévité assez remarquable.

L'orme de Sully avait une hauteur d'environ 50 mètres. Sa circonférence, mesurée à la base, accusait 6 mètres.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

DANS LE SUD-ORANAIS

Le président du Conseil a mis ses collègues au courant des opérations qui se poursuivent dans le Sud-Oranais.

LE ROI DE SERBIE

Le ministre des Affaires étrangères a donné lecture du télégramme de notre ministre à Belgrade annonçant l'élection du prince Kara Georgevitch, comme roi de Serbie.

LE BUDGET

Le ministre des Finances a annoncé qu'il déposerait le budget sur le bureau de la Chambre à la séance d'aujourd'hui et qu'il serait en mesure de le faire distribuer dès demain.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Il a fait connaître et accepter par le Conseil un projet d'impôt sur le revenu qu'il déposera également aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

LE 14 JUILLET

Il est décidé, qu'en raison de l'arrivée du roi d'Italie, la revue annuelle du 14 juillet aura lieu le dimanche 19 juillet à 9 heures du matin.

Acquittement du lieutenant Portier

Nantes, le 16 juin.

A 8 heures, le Conseil de guerre entre en séance, présidé par le lieutenant-colonel Kerserho, du 93e de ligne.

Le lieutenant-colonel Lemoine occupe le siège du ministère public et Me Puget, du barreau de Nantes, est au banc de la défense. On signale la présence de M. l'abbé Portier, cousin du lieutenant, organiste de la cathédrale de Nantes. Le fameux policier Legay y était aussi.

Après l'appel des témoins, le greffier donne lecture du rapport du capitaine instructeur. Ce rapport donne les meilleurs renseignements sur le lieutenant Portier.

On procède à l'interrogatoire.

« Je n'ai pas pris, dit l'accusé, le commandement de ma compagnie, parce que ma conscience d'honnête homme et de chrétien ne me permettait pas de participer à la violation d'une propriété privée et à la profanation d'une chapelle. »

L'accusation prétend qu'il aurait dit : « Je ne marcherai pas, je passe le commandement au lieutenant Dreux ».

L'accusé affirme au contraire avoir dit : « Je vous prie de passer le commandement », et n'avoir jamais désobéi à un ordre militaire, mais à une réquisition civile.

La déposition du lieutenant Dreux est particulièrement à retenir :

« Si l'ordre arrive, lui aurait dit son camarade Portier, je vous passe le commandement. » Puis il aurait ajouté : « C'est égal, je n'ai pas de chance, du reste, tout sera prêt pour le départ, vous n'aurez rien à faire. »

Le commandant Chauvel raconte que, sur la demande du commandant Lucas, il fit des démarches le soir de l'événement auprès du lieutenant Portier, pour lequel il avait une grande sympathie.

Le lieutenant Portier lui dit qu'il persistait dans sa décision, parce que c'était pour lui une question de conscience.

Le colonel Mutel, du 93e régiment d'infanterie, donne sur l'accusé les renseignements les plus flatteurs.

L'audition des témoins est terminée à 9 h. 45. L'audience est suspendue.

A 10 heures, la séance est reprise, et le lieutenant-colonel Lemoine prononce son réquisitoire.

Quelque respectable que soit le sentiment qui a inspiré l'accusé, une condamnation est nécessaire parce que l'obéissance passive est le principe fondamental des armées. Un officier, en acceptant l'épaulette, accepte les grandeurs, mais aussi les servitudes de l'état militaire. Il renonce à la liberté politique. Il a le devoir de mettre au second plan ses opinions, ses intérêts, sa famille. Le Conseil appliquera la loi.

M. Puget prononce sa plaidoirie. Il flétrit la besogne à laquelle on a mêlé l'armée. Le drapeau français, dit-il, n'est pas fait pour guider nos soldats à l'assaut des monastères. Il rappelle les notes élogieuses données à son client par tous ses chefs. « Officier d'une valeur exceptionnelle », a écrit le général de brigade Meunier. Puis il discute les faits et s'attache à démontrer qu'il n'y a pas eu refus d'obéissance, mais défaut d'obéissance.

Or, le défaut d'obéissance n'entraîne que des peines disciplinaires, et n'est pas justiciable du Conseil de guerre. C'était l'avis du colonel Mutel dans son rapport au général en chef, de même que celui du général de brigade Meunier, celui du général de division Briole, celui enfin du capitaine rapporteur Janin.

Le défenseur prie le Conseil de proclamer que le lieutenant Portier n'a eu aucune intention coupable, et de prononcer son acquittement.

Après une courte réplique du commissaire du gouvernement, et quelques paroles du défenseur, le Conseil se retire à 11 h. 3/4 pour délibérer.

Au bout de dix minutes, il rentre en séance avec le jugement suivant :

Au nom du peuple français,

Le Conseil de guerre permanent de la 11e région militaire, délibérant à huis clos, le président a posé la question suivante :

Le lieutenant Portier est-il coupable d'avoir refusé d'obéir à un ordre de service à lui donné par son chef, le commandant Lucas, en ne se trouvant pas intentionnellement au départ de sa compagnie, le 30 avril au matin ?

Réponse : Non, à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil acquitte le lieutenant Portier, et dit qu'il sera remis immédiatement en liberté.

LES TROUBLES DE NANTES

L'autopsie du cadavre de Gaulay a été faite, hier, à l'Ecole de médecine par deux médecins.

Elle a révélé que la mort était due à une oblitération de l'artère coronaire.

Le corps ne portait aucune trace de blessure ; par conséquent, on ne peut attribuer la mort à des coups reçus.

Les obsèques auront lieu mercredi, à 6 heures du soir.

La Fédération socialiste de la Loire-Inférieure et plusieurs groupes de la Libre Pensée font placarder sur les murs de la ville des affiches pour annoncer de nouvelles manifestations.

Ils font appel aux révolutionnaires et les invitent à se grouper dans le cortège.

LA JOURNÉE DES PROCESSIONS

« Il semble que l'avantage est resté aux catholiques, dans cette première journée », écrit la *République française*.

La journée, en effet, a été bonne. Plus que personne nous regrettons qu'il y ait eu un mort. Mais les catholiques n'en ont pas la responsabilité.

La responsabilité est à ceux qui, de Paris, sont allés partout en province porter le trouble et provoquer.

Elle est au gouvernement qui, lors des premiers troubles d'Aubervilliers, a frappé le curé qui, d'après la thèse de la Cour de cassation, était absolument dans son droit, et n'a pas puni les perturbateurs.

La journée est bonne parce que la « provocation » est évidente, et par conséquent réprouvée de tous les hommes honnêtes.

Elle est bonne parce qu'elle montre que les catholiques sont enfin disposés à défendre leurs droits.

Devant cette attitude, à Paris, les apaches n'ont pas même osé paraître.

Ailleurs, ils ont reçu de telles leçons qu'ils paraissent devoir être désormais plus réservés.

D'Albert on nous signale comme méritant de particulières félicitations la « Société d'études catholiques », qui a organisé la brillante protestation de la liberté.

Et partout, à Orléans, à Quimper, à Thonon, à Senlis, etc., etc., on a constaté une consolante recrudescence de foi et de piété dans la population chrétienne indignée.

LE GÉNÉRAL ANDRÉ SE VENGE

Encore un acte d'arbitraire à l'actif du ministre de la Guerre.

On se souvient qu'en novembre le ministre alla se promener à Nancy et qu'il y reçut un accueil glacial. Les Sociétés patriotiques refusèrent de s'associer aux fêtes officielles.

Le lieutenant-colonel Royal, président de la compagnie lorraine des médaillés militaires, pressé vivement de donner le drapeau pour saluer le général politicien, s'y refusa formellement en déclarant :

« Je ne veux pas que le drapeau de la compagnie lorraine des médaillés militaires se salisse en saluant le ministre de la Guerre d'un gouvernement qui chasse les Sœurs à la baïonnette en caserne. »

On tint un Conseil d'enquête de région, et le ministre vient de prononcer la dissolution de l'honorable compagnie, dont le président compte trente-huit ans de services actifs, 14 campagnes et 2 blessures.

Le ministre a de la rancune. Ses actes de vengeance ne le réhabiliteront pas devant l'opinion.

MANIFESTATIONS DU DIMANCHE ET LA PRESSE

Le Temps regrette les incidents qui se sont produits dans différentes villes. Il blâme très sévèrement les gens qui se sont éparpillés de Paris sur la province et ont provoqué les bagarres sanglantes. Il se demande de quel droit les Allemane, les Charbonnel, les Urbain Gohier et les Taillade sont allés organiser le désordre. Et il écrit :

Le mois passé, ce groupe bruyant et avide de réclame prétendait apprécier le valeur des sécularisations prononcées par l'autorité diocésaine, et, sous prétexte de faire respecter le Concordat, dont il demande chaque jour l'abrogation, allait quotidiennement troubler l'exercice du culte. Les désordres étaient chronéquement organisés par ses représentants. Ils les annonçaient dans leur journal. Ils en faisaient une prime à leurs lecteurs. Ils ont recommencé hier avec la Fête-Dieu, et c'est certainement préméditation, suivant un plan arrêté d'avance, qu'ils se sont réparti la tâche d'entraver, sur toute la surface du territoire français, les solennités catholiques.

Il conclut :

Ces manifestants voyageurs sont des ouvriers de guerre civile. Et c'est à l'émeute qu'ils nous conduisent. En allant chez des populations catholiques faire acte de provocation, M. Charbonnel et ses amis sont les auteurs responsables des violences qui les attendent. Mais ils n'en sont pas malheureusement les seules victimes.

INFORMATIONS DU SOIR

ECHOS PARLEMENTAIRES

INCIDENT

Un sérieux incident vient de se produire au sein de la Commission des Congrégations.

M. Massé venait de donner lecture de son rapport sur la proposition de loi relative aux sécularisations. MM. Hubbard, Charles Bos et Aubry ont alors demandé qu'on insérât dans le rapport une déclaration expliquant les motifs qui les empêchaient de voter à la proposition de loi.

Une discussion animée s'engagea alors entre les membres de la Commission qui, comme on le sait, sont très ministériels.

La majorité a décidé de ne pas déposer de rapport et de ne pas saisir la Chambre de ses conclusions. Pour répondre à la minorité, elle a rédigé une déclaration expliquant son attitude.

Le conflit en est là. Les adversaires se sont séparés.

Et M. Combes doit être bien ennuyé.

Immédiatement après les protestations de la minorité et les explications de la majorité, une délégation alla au ministère de l'Intérieur exposer la situation à M. Combes.

Le président du Conseil était absent ; et la délégation revint bredouille.

M. Charles Bos était très entouré dans les couloirs. Un député radical lui disait : « Il faut concilier cette affaire ; ce n'est pas sérieux, vous allez obliger vos collègues à faire une déclaration pour répondre à la vôtre. » Et M. Bos répliquait : « Eh bien ! qu'ils la fassent, c'est leur droit, mais je les défie bien de l'établir en droit. »

Le député radical ajoutait : « Oh ! la légalité ; si on ne faisait que des choses légales ! Depuis cinq ans, vous en avez fait ci, vous le premier ! Vous êtes un libéral trop tardif. »

M. Massé était très ému. Et M. Simyan, pour le rasséner, l'excitait : « J'espère bien que vous n'allez pas en rester là. Vous déposerez le rapport quand même. On verra bien en séance si Bos et Hubbard ne marchent pas. »

Et M. Renanet, de son côté, s'exclamait : « Il n'y a qu'une solution pour les mettre d'accord, c'est de voter la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

En ce moment, les délégués des gauches tiennent une réunion pour débrouiller la situation.

MM. Massé et Briand ont été chargés de faire une déclaration pour l'opposer à celle de M. Bos.

LE LIVRE JAUNE

M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, a annoncé à M. d'Aunay, dans les couloirs du Sénat, que le Livre jaune sur les Congrégations serait distribué samedi ou lundi au plus tard.

M. d'Aunay a renoncé dès lors à la question qu'il voulait adresser au ministre sur la publication du Livre jaune.

UNE INVITATION DU PARLEMENT ANGLAIS

Le groupe le plus important du Parlement anglais *Commercial Committee*, composé de 150 membres sans distinction de partis, vient d'adresser, d'accord avec d'autres groupes de la Chambre des Communes, une invitation au groupe parlementaire français de l'arbitrage international.

LE PROJET D'IMPOT SUR LE REVENU

M. Rouvier a, en même temps que le budget, déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre le projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu que le Cabinet, par sa déclaration inaugurale, s'était engagé à présenter.

Par ce projet, M. Rouvier supprime la contribution personnelle mobilière et celle des portes et fenêtres, qui donnent actuellement 160 millions ; il crée à la place un impôt sur le revenu annuel il demande une somme égale.

Le projet n'aggrave donc pas les charges fiscales ; il tend seulement à les répartir autrement, d'une manière que le ministre juge plus équitable.

L'exposé des motifs indique que dans un pays où la fortune est aussi divisée et morcelée qu'en France, l'impôt ne peut être productif qu'à la condition d'avoir la base d'assiette la plus large et la plus compréhensive.

L'extension même de cette assiette est d'ailleurs la meilleure des garanties contre les entraînements de l'avenir et contre toute tentative de faire dégénérer le nouvel impôt en un instrument de fiscalité oppressive.

Toutefois, le ministre des Finances n'a pas cru devoir frapper tous les citoyens, en vertu de principes *a priori*, sans avoir égard aux conditions matérielles, aux difficultés sociales et pratiques, dans lesquelles se trouve chaque individu.

En décidant de faire appel à la contribution de tous les citoyens, le ministre des Finances a jugé nécessaire d'apporter des tempéraments à la règle et de ne demander à chacun que les sacrifices qu'il peut et qu'il doit raisonnablement consentir.

Le ministre des Finances a voulu rester fidèle au principe de la proportionnalité : il lui a paru que le meilleur moyen de tenir compte des situations sociales était, non d'atténuer le taux d'impôt, calculé qui ne peut être qu'arbitraire, mais de réduire les bases d'imposition elles-mêmes, de façon à libérer en quelque sorte une certaine part d'existence qu'on ne saurait atteindre sans danger.

C'est ainsi que le nouveau projet exempte d'impôt tout revenu et tout loyer inférieur à un minimum qu'il détermine ; — qu'il opère une déduction sur les revenus moyens, — qu'il tient compte enfin du nombre des enfants pour accorder aux contribuables pères de familles le bénéfice de dégrèvements ou de déductions.

LA CANDIDATURE DE M. L'ABBÉ ALLEGRET

M. l'abbé Allégret, vicaire à Saint-Germain-l'Auxerrois, revenant sur la sage décision qu'il avait prise et que nous avions annoncée, pose sa candidature dans le IIe arrondissement de Paris, pour l'élection de dimanche prochain.

Nous ne pouvons que regretter cette décision qui ne servira en rien les intérêts de M. l'abbé Allégret et, d'autre part, ne diminuera en aucune façon le succès assuré de M. Syveton.

LES TRAPPISTES

La Commission des Congrégations s'est occupée de la demande en autorisation déposée par les Cisterciens-Trappistes et transmise avec avis favorable par le gouvernement. Elle l'a acceptée par 8 voix contre 7. M. Lourties est chargé du rapport.

La Commission a réservé à une séance ultérieure l'examen d'un amendement présenté par plusieurs sénateurs et tendant à permettre aux Cisterciens-Trappistes le commerce agricole.

LES RUDISTES DE DOMRÉMY

Neufchâteau, 16 juin. — (De notre correspondant). — Les Rudistes de Domrémy comparaîtront demain, à 9 heures, devant le tribunal correctionnel de Neufchâteau ; ils seront défendus par Me Despond, du barreau de Paris.

MAIRE REVOQUÉ

Saint-Brieuc, 16 juin. — M. Blaise, maire de Fordic, déjà suspendu pour avoir protesté contre les perquisitions du Parquet, dans l'établissement tenu à Fordic par les Frères de Ploërmel, et pour avoir tenté de s'opposer à l'entrée des magistrats dans ladite école, vient d'être révoqué.

LES PROCESSIONS DE DIMANCHE

Lyon. — Le bruit court, et certains journaux officieux s'en sont fait l'écho, que la procession de dimanche sera interdite à Sainte-Foy-les-Lyon, à la suite des manifestations qui se sont produites et qui ont tourné à la complète confusion des apaches antireligieux.

En tout cas, à la préfecture, on ne sait rien encore et on ne veut donner aucun renseignement à ce sujet.

La population lyonnaise montre une véritable indignation de la façon dont l'*Agence Havas* a présenté aux journaux parisiens la relation fausse des incidents.

Tous les journaux de Lyon protestent énergiquement contre cette façon d'agir et sont d'accord pour mettre hors de cause l'agence lyonnaise de l'*Agence Havas*.

C'est donc à Paris et sans doute sur l'ordre du ministère, que dans un but facile à comprendre, les faits ont été travestis de la sorte : légitimer les suppressions arbitraires de processions.

Les journaux anticléricaux qui ont excité les apaches à manifester et qui leur ont accordé le fait n'est pas discuté, des subsides, protestent parce que les catholiques se sont défendus et leur donnent un rendez-vous pour dimanche à Sainte-Foy.

Nos amis y seront plus nombreux encore que dimanche passé.

La victoire a relevé les courages hésitants.

PALAIS DE JUSTICE

M. André, juge d'instruction, a interrogé cette après-midi Mme la duchesse d'Uzès et le comte de Nicolay.

Il les a inculpés d'infraction à la loi du 4 décembre 1902 en qualité de propriétaires d'immeubles occupés par des religieuses.

POUR LE VOYAGE DE M. LOUBET

Le capitaine de vaisseau Baehme, commandant du croiseur *Guichen*, a été appelé à l'Elysée, où il aura une conférence avec le capitaine de frégate Huguet, officier d'ordonnance du président de la République, au sujet des aménagements du *Guichen* pour le voyage de M. Loubet en Angleterre. M. Baehme est parti pour Paris.

EN SERBIE

Jour de fête à Belgrade

Belgrade, 16 juin. — A 10 heures un service a été célébré à la cathédrale en l'honneur du nouveau roi.

La députation qui a été désignée pour aller chercher le roi Pierre assistait à la cérémonie.

Elle partira demain pour Genève.

Les magasins sont fermés, les troupes sont en tenue de parade.

A Cettigné, des salves d'artillerie ont été tirées, on a sonné les cloches, les musiques militaires ont parcouru, en jouant, les rues de la ville, qui étaient toutes pavoisées.

Le soir, on a illuminé et le prince a prononcé, devant une foule innombrable, un discours dans lequel il a fait l'éloge des vertus et de la bravoure de l'illustre ancêtre du nouveau roi, mais il a réprouvé, en même temps, la façon dont a été ouverte la succession du roi Alexandre.

La députation de la Skoupchtina

La députation nommée par les Chambres pour aller auprès du roi Pierre, à Genève, comprend le président du Sénat, M. Velimirovitch ; le président de la Skoupchtina, M. Stanojevitch ; le vice-président, et 20 membres des deux Chambres.

CRISE MINISTÉRIELLE EN HONGRIE

Buda-Pest, 16 juin. — Dans la séance de la Chambre des députés, M. de Szell, président du Conseil, annonce que le Cabinet a donné dimanche sa démission, qui a été acceptée par l'empereur.